

Plus d'efficacité pour plus de cohésion sociale

Embaucher 150 000 personnes dans les entreprises d'insertion, c'est possible demain!

A l'approche de l'élection présidentielle, le Comité National des Entreprises d'insertion (CNEI) ouvre le débat pour que l'exclusion des personnes éloignées de l'emploi soit prise en compte par ceux qui demain gouverneront la France.

Le CNEI propose de déployer massivement les entreprises d'insertion pour qu'elles puissent embaucher 150 000 personnes chaque année à l'horizon 2016 contre 50 000 aujourd'hui.

Depuis plus de 30 ans, les politiques publiques, malgré des avancées majeures avec la création du RMI, la loi de lutte contre les exclusions, le plan de cohésion sociale, se révèlent insuffisantes pour apporter une réponse structurante à une exclusion devenue systémique et massive. Les 1,7 millions de chômeurs de longue durée, l'augmentation de bénéficiaires du RSA, l'accroissement du nombre de jeunes restés sur le bord du chemin illustrent cet échec. Les nombreuses mesures, conjoncturelles souvent, exonérations catégorielles, incitations diverses et contrats aidés (hors chantiers d'insertion) se sont succédées ou empilées, perdant en efficacité et en lisibilité.

De leur côté les partenaires sociaux se sont mobilisés pour accompagner les salariés touchés par des plans sociaux et sécuriser les parcours des moins qualifiés avec des dispositifs de type cellule de reclassement, le recours aux opérateurs privés de placement, la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, le contrat de transition professionnelle notamment.

Alors que se renforce le sentiment d'impuissance de la société à agir concrètement pour les personnes en difficulté, le CNEI met en avant l'entreprise d'insertion comme une réponse permanente, qui s'appuie sur la dynamique économique d'entreprises, l'innovation sociale et l'engagement de femmes et d'hommes en faveur de la cohésion sociale.

Le modèle des entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion, inscrit dans le secteur marchand, est arrivé à maturité avec plus de 30 ans d'existence. Il répond pleinement à la nécessité d'intégrer par le travail des personnes éloignées de l'emploi. Véritable outil de transition, il permet la qualification sociale et professionnelle des personnes et des gains monétaires à la nation (addition de coûts évités et de richesses créées).

L'ambition d'embaucher 150 000 personnes par an est un objectif qui pourra être atteint si demain l'Europe, l'Etat, les collectivités, les partenaires sociaux et les entreprises portent avec nous ce pari fou de la solidarité.

Un plan en 5 ans pour agir concrètement pour l'emploi



Le projet

Proposer demain du travail à 150 000 personnes

Développer un modèle efficace : l'entreprise d'insertion

Face à la transformation radicale du marché du travail et à l'accroissement des exclusions, les entrepreneurs d'insertion, qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire, appellent à réagir et invitent à contribuer plus largement à la cohésion sociale en développant l'insertion.

Regroupés au sein du Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI), ils proposent de construire, avec l'ensemble des partenaires de la cohésion sociale, un plan de développement en 5 ans de l'insertion (2012 - 2016) pour permettre l'insertion et la requalification sociale et professionnelle de 150 000 personnes éloignées de l'emploi chaque année. Les entreprises proposent un emploi salarié, un accompagnement socioprofessionnel et des formations pour que chacun puisse vivre dignement de son travail.

Les chiffres aujourd'hui

1 250 entreprises d'insertion en France

48 000 personnes éloignées de l'emploi salariées chaque année

Les chiffres demain

2 250 entreprises d'insertion en France

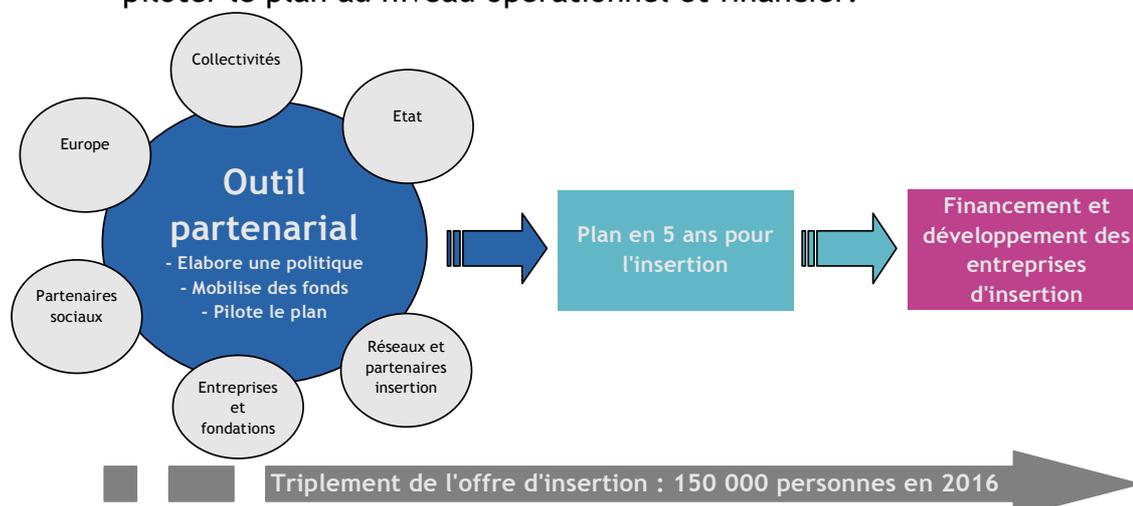
150 000 personnes éloignées de l'emploi salariées chaque année

Impulser une politique massive de l'insertion

Tripler en 5 ans l'offre d'insertion en France est possible, grâce notamment à la dynamique de croissance verte des entreprises d'insertion. Cela nécessite la mise en place d'une politique publique forte qui conjugue un redéploiement et un réinvestissement des crédits de l'Etat et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la cohésion sociale (Europe, Etat, collectivités, partenaires sociaux, entreprises et acteurs de l'insertion).

Le plan de développement proposé serait piloté en mode partenarial entre acteurs publics et privés, regroupés au sein d'une organisation spécifique (de type groupement d'intérêt public (GIP) ou équivalent) qui aurait trois fonctions :

- élaborer avec les partenaires le plan de développement de l'insertion,
- mobiliser auprès de l'ensemble des partenaires les fonds nécessaires,
- piloter le plan au niveau opérationnel et financier.



Répondre à une double demande économique et sociale

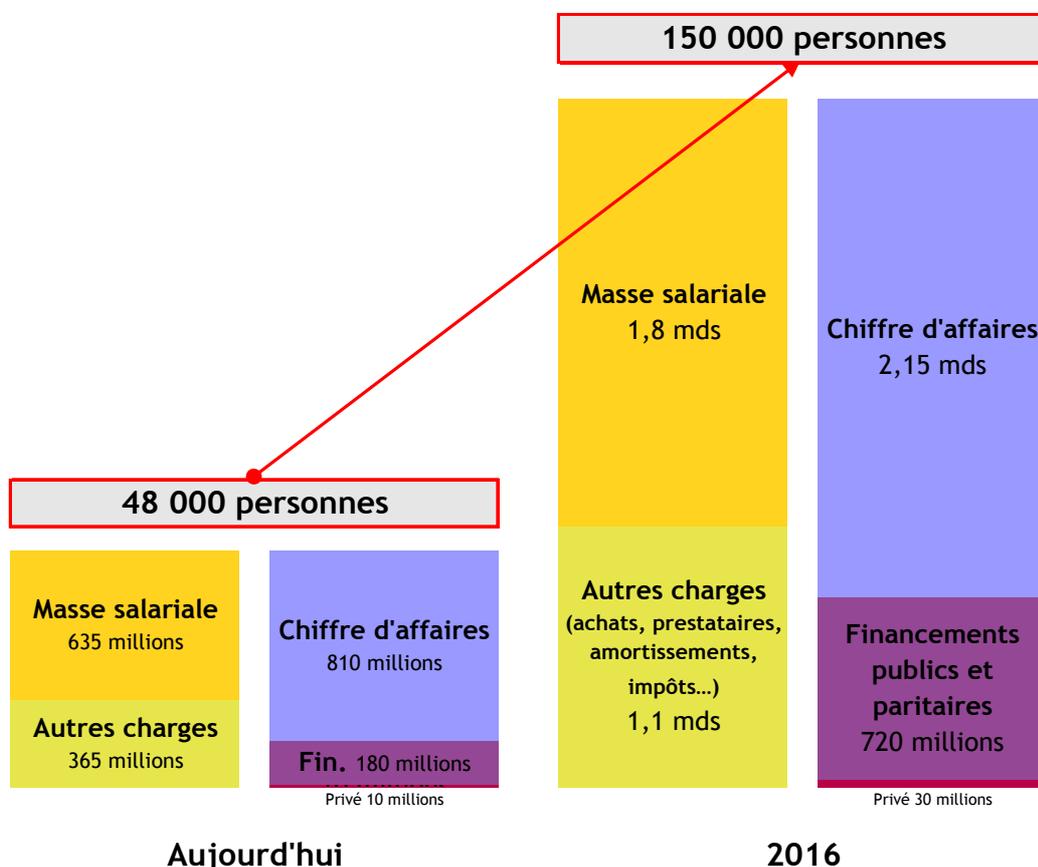
Amplifiée par la crise, la demande sociale progresse avec désormais 4,4 millions de chômeurs (dont 1,7 millions de plus d'un an) et 8,2 millions de pauvres. Parallèlement, la capacité de développement des entreprises d'insertion s'accroît, à la fois à travers la montée en charge des clauses sociales (potentiel de 1,2 milliards d'euros pour les seuls achats courants de l'Etat) et par les achats socialement responsables des entreprises en démarche de RSE (0,5% du volume d'achats des entreprises du CAC 40 équivalant à 3,5 milliards d'euros).

Repenser la gouvernance et le financement de l'insertion

L'outil partenarial envisagé permet de mobiliser de façon souple, efficace et adaptée aux territoires, les fonds publics existants (Etat et collectivités territoriales) dans une logique de performance, de capter des fonds européens aujourd'hui sous-utilisés et d'intéresser les fonds à gouvernance paritaire (OPCA, FPSPP¹, Pôle Emploi).

Dans ce cadre, il s'agira de parvenir à une réévaluation des financements actuels (la mission sociale des entreprises d'insertion est aujourd'hui sous-financée comme le démontre une étude de l'administration centrale du ministère du Travail réalisée en 2010²) pour tripler l'offre d'insertion et salarier 150 000 personnes éloignées de l'emploi.

Un plan en 5 ans pour changer d'échelle



¹ Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

² Expérimentation financement SIAE, Restitution du 29 juin 2010, Comité de pilotage national, DGEFP et AVISE

Des entreprises innovantes et performantes

Le travail : moteur de requalification

L'entreprise d'insertion est d'abord une entreprise, avec ses contraintes, ses droits et ses devoirs, ses impératifs de production et de qualité. Son cœur de métier est la requalification sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion. Le salariat, à temps plein, avec l'application de la convention collective à laquelle se rattache l'entreprise, permet à la personne de percevoir un revenu directement issu de son travail, étape indispensable pour reprendre confiance en soi. Dans ce cadre, la personne progresse, accompagnée par des professionnels, pour régler ses problèmes de logement, de santé, de mobilité... pour acquérir des compétences professionnelles liées à son poste de travail, pour développer de nouvelles qualifications par la formation.

C'est la mobilisation de la personne elle-même, et de l'ensemble des moyens de l'entreprise et de ses partenaires, qui rend l'insertion sociale et professionnelle possible.

L'innovation : au service du développement durable

L'entreprise d'insertion fait vivre au quotidien l'économique, le social et l'environnemental. S'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, sa finalité, innovante par nature, est son projet social. Son développement sert sa mission première, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Défricheuse d'activités nouvelles, l'entreprise d'insertion crée des activités locales, orientées « vert » et à fort taux d'emploi de premier niveau de qualification. Entreprise pionnière, elle invente des métiers de demain, installe des unités de recyclage des eaux usées par des filtres naturels de roseaux, confectionne des tissus pour la haute couture, construit des maisons à ossature bois aux normes de haute qualité environnementale (HQE), assure la logistique urbaine avec des véhicules électriques, trie et redonne une deuxième vie à tous types de déchets...

Le projet social : certifié par l'Afnor



La qualité du projet social des entreprises d'insertion est certifiée par l'Afnor, sur la base d'un outil directement inspiré des normes ISO, intitulé « Référentiel de système de management des pratiques sociales ».

Cette certification, en place depuis l'été 2011, garantit le respect des réglementations liées à la fiscalité, au commerce, au code du travail, à la sécurité, à la formation, à la branche professionnelle, à la convention collective et aux textes réglementaires de l'insertion par l'activité économique. Elle assure aux personnes que l'entreprise met en place les outils, les procédures, les ressources humaines et financières et les partenariats adaptés à l'objectif de requalification sociale et professionnelle. Elle offre aux partenaires et financeurs la garantie des moyens mis en œuvre et l'atteinte de résultats positifs.

Des résultats probants

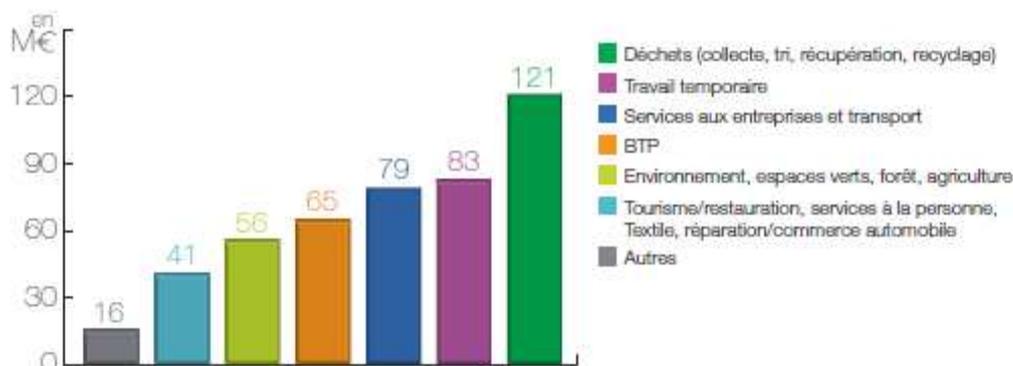
Les entreprises d'insertion ont acquis une forte expertise qui leur permet d'obtenir un taux de réussite de près de 60% au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi. Elles contribuent à l'acquisition de compétences et à la sécurisation des parcours des personnes éloignées de l'emploi.



Des modèles économiques robustes aux activités multiples

L'entreprise d'insertion tire plus de 80% de ses ressources de ses activités économiques, réalisées aux conditions concurrentielles du marché, en remplissant les mêmes obligations que toute entreprise classique. Sa performance économique, avec une croissance moyenne de 10% de chiffre d'affaires par an, est tournée vers son projet social.

De nombreux secteurs d'activités sont représentés, tous avec une forte intensité manœuvrière, les trois premiers étant les déchets, le travail temporaire et les services aux entreprises.



Des retours sur investissement pour la collectivité

Les études de l'Avise et du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE) l'ont démontré : pour un financement public de 1 euro, l'entreprise d'insertion réinjecte 3,5 euros de masse salariale et d'impôts et taxes. Par ailleurs, intégrer un bénéficiaire du rSa comme salarié dans une entreprise d'insertion permet une économie de 9 700 euros par an.

Etat : régénérer les politiques d'emploi et d'insertion

La responsabilité de l'Etat en matière de cohésion sociale est inscrite dans la loi et doit être réaffirmée dans la mise en place d'une politique publique volontariste et ambitieuse au service de l'insertion des personnes.

Contexte

La cohésion sociale en panne

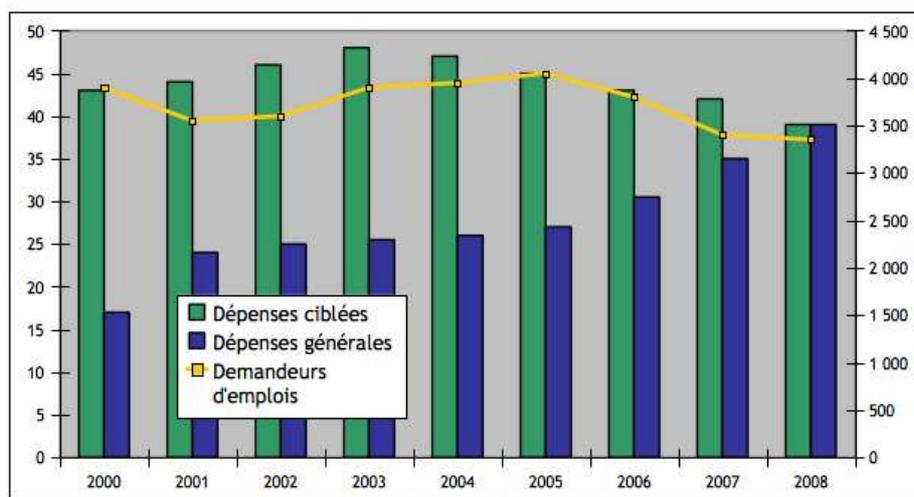
Les chiffres le confirment : l'emploi est mis à mal chaque mois un peu plus. Les chômeurs sont désormais 4,4 millions dont 1,7 millions de plus d'un an. L'Insee dans sa dernière étude¹ évalue à 8,2 millions le nombre de personnes pauvres en France, soit 13,5% de la population et une augmentation de 0,5 points par rapport à 2008. Les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification sont chaque année plus de 160 000², les banlieues restent délaissées, les salariés non qualifiés ont un risque 2 fois et demie supérieur de perdre leur emploi que l'ensemble des salariés³...

La cohésion sociale à la française semble en panne, pourtant la nation consacre près de 80 milliards d'euros chaque année pour les politiques publiques du travail et de l'emploi.

Les données de la DARES, les rapports récents de la Cour des comptes sur le

rSa, la mission d'information du Sénat sur Pôle Emploi l'ont montré : les politiques publiques en faveur de l'emploi et du marché du travail sont massives, mais inaptes à résorber réellement le chômage. En clair, une large partie des fonds pourraient être utilisés plus efficacement.

A l'instar du rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les niches fiscales, il faut analyser les mesures en faveur de la cohésion sociale et de l'emploi à l'aune de leur efficacité pour dégager les moyens d'une politique qui aurait un impact concret.



DARES - Les dépenses en faveur du marché du travail et de l'emploi en 2008

¹ INSEE - Les niveaux de vie en 2009 - N° 1365 - Août 2011

² CEREP - Génération 2001 - Etude 2005

³ INSEE - Transitions emploi-chômage entre T-1 et T en 2009

Propositions mises en débat par le CNEI

- Un **Etat fort qui met en œuvre une vraie politique nationale d'insertion** pour la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Un **Etat pivot qui rassemble autour de lui** Pôle Emploi, les collectivités, les partenaires sociaux, les entreprises classiques et sociales et les représentants des personnes exclues
- Un **Etat exemplaire qui reprend à son compte les politiques européennes** qu'il a contribué à définir
- Un **Etat efficace qui fait un bilan complet des politiques et dispositifs** qu'il finance au titre de l'emploi et du marché du travail pour privilégier les interventions à vraie plus-value sociale et économique

Mise en œuvre

- **Proposer un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Sociales pour évaluer l'ensemble des dispositifs publics et paritaires** en faveur de l'insertion sociale et professionnelle et ainsi dégager les moyens nécessaires au projet
- **Rassembler les acteurs¹ dans une démarche partenariale, au sein d'un GIP² (ou équivalent) afin de :**
 - **élaborer un plan en 5 ans de développement de l'insertion visant l'insertion et la requalification sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi**
 - **collecter les fonds nécessaires, majoritairement publics**, avec également la possibilité d'y associer des fonds privés. Côté public, le GIP serait abondé par l'Etat, les collectivités territoriales et les fonds européens, côté paritaire le GIP mobiliserait les OPCA et le FPSPP ainsi qu'une partie des ressources de Pôle emploi prévues pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi
 - **piloter le plan au niveau opérationnel et financier**
- **Redéployer une partie des crédits déjà alloués par l'Etat** aux politiques publiques du travail et de l'emploi pour abonder le plan de développement de l'insertion et dialoguer avec la Commission européenne d'une contribution des fonds structurels
- **Appuyer le développement des achats publics pour soutenir l'insertion**

¹ Voir par exemple la proposition 40 *Consolider et simplifier la gouvernance quadripartite de la politique emploi-formation* du rapport « L'emploi au sortir de la récession... Renforcer l'accompagnement des transitions professionnelles » Henri ROUILLEAULT, administrateur de l'INSEE pour le Ministère du Travail qui prône le pilotage concerté des politiques emploi-formation entre l'Etat et les partenaires sociaux et la mise en place d'un lieu de prospective et de stratégie.

² Les GIP sont créés pour mettre en commun des moyens émanant de partenaires différents pour poursuivre des objectifs d'intérêt commun. Ils sont instaurés pour développer des coopérations entre collectivités publiques et/ou des partenaires privés avec une représentation majoritaire des intérêts publics.

Collectivités : agir pour l'emploi local et le développement économique

Les collectivités territoriales jouent depuis la décentralisation un rôle majeur dans le développement économique et social local, qui n'est pas assez pris en compte pour densifier les politiques publiques nationales.

Contexte

La décentralisation : entre autonomie et complexité

Les lois de décentralisation successives ont confié aux collectivités territoriales des compétences de plus en plus importantes, en matière notamment d'action sociale pour les départements et de formation professionnelle et de développement économique pour les régions. Ces transferts de compétences se sont accompagnés du développement des intercommunalités qui, à l'échelle des bassins d'emploi, occupent une place stratégique.

Si ces transferts permettent une action locale, en prise avec les enjeux des territoires, ils complexifient la conduite de politiques publiques nationales fortes.

L'exemple du rSa

Les départements ont la responsabilité du pilotage et du financement du revenu de solidarité active (rSa) instauré depuis le 1^{er} juin 2009. Les sénateurs¹ évaluent à 8 milliards le coût du rSa pour les départements, avec une charge nette non compensée par les transferts de l'Etat estimée à 1,2 milliards pour 2011². De son côté la Cour des comptes³ vient de publier un rapport qui met en avant les difficultés du dispositif. Le rapport pointe en particulier le manque d'incitations à engager les départements dans une politique volontariste pour structurer l'offre d'insertion en fonction des besoins locaux, alors qu'elle permet une meilleure insertion des bénéficiaires du rSa et peut redonner des marges de manœuvres financières aux Conseils généraux.

La commande publique locale

Les collectivités territoriales ont été les premières à instaurer des clauses sociales dans leurs marchés publics à une époque où l'insécurité financière de tels dispositifs était encore en question. Aujourd'hui, le code des marchés publics (CMP) prévoit des articles spécifiques pour les mettre en œuvre. Les collectivités continuent à jouer leur rôle en mettant ainsi en avant de l'emploi à forte intensité manœuvrière, dans le développement durable et non délocalisable.

¹ Rapport 53 des commissions des finances et sociales du Sénat - 2010

² Avis 2824 de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale pour le PLF 2011 - octobre 2010

³ Du RMI au rSa : la difficile organisation de l'insertion - Cour des Comptes - juillet 2011

- Des **collectivités co-pilotes pour la définition de la politique nationale d'insertion** pour la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Des **collectivités co-pilotes pour la mise en œuvre du plan en 5 ans** de développement de l'insertion
- Des **collectivités régionales mobilisées pour la formation professionnelle** au titre de leur compétence légale, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale
- Des **collectivités départementales mobilisées pour le rSa** au titre de leur compétence légale, dans un objectif d'activation de leurs dépenses passives
- Des **collectivités remobilisées** pour capter des fonds européens au titre de l'inclusion active

Mise en œuvre

- **Intégrer les collectivités dans la gouvernance du GIP** pour définir ses orientations et en assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle (par le biais des associations représentant les collectivités : Association des Régions de France, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de France...)
- **Mobiliser une partie des financements existants des collectivités** sur l'action sociale, le développement économique et la formation professionnelle au bénéfice du GIP dans une logique d'efficacité et de mutualisation

Partenaires sociaux : élargir la sécurisation des parcours professionnels à l'insertion

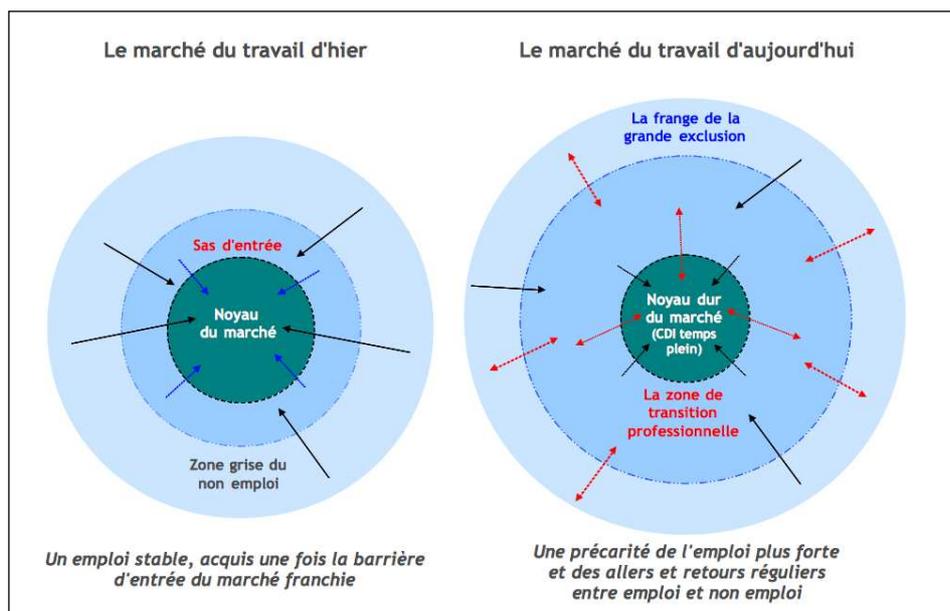
Au cœur d'un marché du travail qui s'est transformé, les partenaires sociaux peuvent étendre les dispositifs de sécurisation au bénéfice des personnes qui en sont éloignées.

Contexte

Une transformation radicale du marché du travail

En 30 ans le marché du travail a vu le resserrement d'un noyau dur de l'emploi stable (CDI à temps plein) autour duquel s'est développée une zone élargie de transition professionnelle où la précarité (CDD à temps partiel) et les allers et retours entre emploi et non emploi se multiplient. Dans ce nouveau marché les « exclus » sont repoussés toujours plus loin de l'emploi, on y retrouve les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les jeunes sans qualification...

Cette exclusion systémique nécessite de réfléchir à la sécurisation des parcours professionnels, à l'image de la création toute récente du Contrat de Sécurisation Professionnelle à destination des licenciés économiques.



Des outils qui ne profitent pas assez aux plus éloignés de l'emploi

La formation professionnelle est très largement mobilisée par ceux qui sont déjà formés¹. En revanche, les ouvriers, les employés vente/services, les salariés des plus petites entreprises (plus aux prises avec le court-terme), les salariés les plus âgés (à partir de 40 ans) se forment moins que la moyenne... Et par là même, sont moins armés face au chômage.

De même, le Sénat² dans son rapport, souligne que les mesures d'accompagnement de Pôle emploi ne sont pas suffisamment ciblées sur les plus en difficulté et que le passage dans une structure d'insertion n'est pas assez utilisé.

¹ Enquête Ipsos / Logica Business Consulting réalisée pour l'AFPA - mai 2011

² Rapport de la Mission commune d'information relative à Pôle emploi - Sénat - juillet 2011

- Des **partenaires sociaux associés à la définition de la politique nationale d'insertion** pour la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Des **partenaires sociaux vecteurs de sécurisation des parcours professionnels** qui intègrent les entreprises d'insertion dans la palette des outils de la qualification
- Des **partenaires sociaux co-pilotes de la mise en œuvre du plan en 5 ans** de développement de l'insertion

Mise en œuvre

- **Intégrer les organisations syndicales et patronales dans la gouvernance du GIP** pour définir ses orientations et en assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle
- **Mobiliser une partie des fonds du FPSPP** au GIP au titre de la sécurisation des parcours professionnels
- **Proposer l'affectation de ressources provenant des OPCA** pour mieux prendre en compte l'accompagnement et la formation des salariés en parcours d'insertion
- **Réaffecter une partie des fonds de Pôle emploi** jusque-là alloués à l'accompagnement des chômeurs et notamment ceux sous-traités aux Opérateurs Privés de Placement

Entreprises : partenaires des entreprises d'insertion

La demande économique pour les entreprises sociales se développe avec les achats socialement responsables. Parallèlement, des tensions de recrutement subsistent pour les premiers niveaux de qualification, et ce en dépit de la crise.

Contexte

La RSE : levier de développement

Les démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE) se développent. Initialement cantonnées au volet « vert » du développement durable, elles prennent en compte de plus en plus le volet « rouge » du social, en particulier pour les achats socialement responsables qui intègrent des critères sociaux. Si près de 80% des entreprises déclarent avoir mis en place une politique d'achats responsables, seulement 20% de ces achats sont effectués auprès des entreprises sociales, selon l'observatoire des achats responsables¹ (Obsar). Dans la volonté de développer ce type d'achats, un travail commun entre l'Obsar et l'AFNOR est en cours pour inclure des critères relatifs aux achats responsables dans le référentiel ISO 26 000².

En considérant qu'en moyenne les achats représentent 60% du chiffre d'affaires d'une entreprise, le potentiel pour les seules entreprises du CAC 40 représente 3,5 milliards d'euros en réalisant 0,5 % d'achats socialement responsables.

En dehors de ce potentiel privé, les achats courants de l'Etat représentent un potentiel d'activités de 1,2 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent la commande publique pour les clauses d'insertion³ des collectivités, les marchés de la rénovation urbaine, de l'assistance publique...

Les tensions de recrutement

La dernière enquête des Besoins de Main d'Oeuvre de Pôle Emploi parue en avril 2011 met en avant la difficulté récurrente des entreprises à recruter : 38% des prévisions d'embauches sont assorties de difficultés de recrutement ; les entreprises sont 70% à évoquer une pénurie de candidats, contre 40% en 2010. L'enquête dresse la liste de dix métiers avec les plus fortes difficultés de recrutement. On y retrouve les aides à domicile et aides ménagères, cuisiniers, employés de maison et personnels de ménage, agents de sécurité et surveillance, serveurs de cafés et restaurants. Cette enquête fait écho aux propos des fédérations professionnelles telles que l'UIMM, FEDEREC, la Fédération des entreprises de propreté qui régulièrement soulignent leur difficulté à recruter une main d'oeuvre de premier niveau de qualification.

Par ailleurs, des grands groupes, dans le cadre de leur politique RSE, au titre de la diversité et de l'égalité, cherchent à recruter des personnes éloignées de l'emploi, issues des quartiers sensibles, des minorités...

¹ Baromètre 2011 - Obsar

² « Echanges et bonnes pratiques : achats responsables, un levier pour l'insertion »

³ Rapport de JB de Foucauld : potentiel de 20 000 ETP pour la seule commande publique (calcul 2009 actualisé par l'Avise)
Des entrepreneurs qui répondent aux nouveaux enjeux de l'emploi et de l'exclusion - 20/09/11

- Des entreprises et des fédérations professionnelles associées à la définition de la politique nationale d'insertion pour la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Des entreprises et des fédérations professionnelles mobilisées pour développer les achats socialement responsables vers les entreprises d'insertion
- Des entreprises et des fédérations professionnelles associées à la création de nouvelles entreprises d'insertion

Mise en œuvre

- Intégrer des entreprises et des fédérations professionnelles dans la gouvernance du GIP pour définir ses orientations et en assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle
- Elaborer avec les entreprises et les fédérations professionnelles un volet « achats socialement responsables » dans le plan de développement en 5 ans de l'insertion
- Elaborer avec les entreprises et les fédérations professionnelles un volet « métiers en tension de recrutement » dans le plan de développement en 5 ans de l'insertion
- Mettre en place une communication d'envergure nationale pour faire la promotion de l'entreprise d'insertion auprès des partenaires économiques

Europe : insuffler un changement d'échelle

La stratégie 2020 de la Commission ouvre des perspectives fortes pour « une croissance intelligente, durable et inclusive » qui peuvent donner un nouveau souffle aux politiques françaises de cohésion sociale.

Contexte

La Commission donne le La pour l'insertion

La stratégie 2020 est l'opportunité d'un souffle nouveau pour les politiques nationales en faveur de la cohésion sociale. Les fonds structurels, et notamment le Fonds social européen, seraient des instruments privilégiés pour développer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Cette ambition européenne peut être le moteur d'une politique française volontariste. Alors que les grandes lignes de la programmation de la politique européenne d'inclusion active se discutent en ce moment entre les Etats et la Commission, la France se doit de faire des propositions en phase avec l'ambition européenne.

Stratégie 2020

Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive

« Rechercher des solutions en vue de mieux gérer les transitions économiques, de lutter contre le chômage et de relever les taux d'activités ».

« Elaborer et mettre en œuvre des programmes afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables, notamment en proposant aux communautés défavorisées des solutions innovantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi, de lutter contre les discriminations ».

Extraits de la communication de la Commission de mars 2010

La Commission soutient les entreprises sociales

Les entreprises sociales ont été reconnues pour le rôle spécifique et leur valeur ajoutée par plusieurs initiatives de la Commission telles que la Recommandation à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail¹ et l'instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale².

Les entreprises sociales ont également un rôle essentiel dans la réalisation des trois priorités au cœur de la stratégie 2020 de la Commission :

- le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation,
- la mise en valeur d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive,
- l'encouragement d'une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

¹ Recommandation de la Commission 2008/867/CE du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail

² Décision du parlement Européen et du Conseil du 25 mars 2010 instituant un instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale

- **L'Europe sollicitée pour modifier le cadre juridique** afin d'intégrer le positionnement particulier de l'entreprise sociale, pris entre les règles du marché intérieur par son action économique et le soutien public pour son action de cohésion sociale
- **L'Europe associée à la définition de la politique nationale d'insertion** pour la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- **L'Europe mobilisée pour le financement du plan en 5 ans pour l'insertion** en reconnaissant l'inscription des entreprises d'insertion dans les 3 priorités de la stratégie 2020 : le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, la mise en valeur d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, et l'encouragement d'une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale
- **L'Europe mobilisée pour la promotion et le développement des entreprises d'insertion** dans le marché intérieur européen

Mise en œuvre

- **Inscrire le plan pour l'insertion dans le programme 2007-2013 et les futurs programmes opérationnels 2014-2020**
- **Associer des représentants de la Commission** à la définition des orientations du GIP, à la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle
- **Doter la fonction d'organisme intermédiaire** au GIP pour capter des fonds européens à destination de l'inclusion active, du développement durable et solidaire (PROGRESS, fonds structurels FSE, cofinancement FEDER...)
- **Mettre en place une communication d'envergure européenne** pour faire la promotion de l'entreprise sociale, à laquelle se rattache le modèle français d'entreprise d'insertion
- **Travailler à un « paquet législatif »** pour promouvoir le développement des entreprises sociales dans le marché intérieur : révision des directives « marchés publics », proposition d'une directive sur l'octroi de droits spéciaux aux entreprises sociales, révision du paquet Monti Kroes qui précise les règles applicables aux compensations octroyées par les autorités publiques à des entreprises assumant des obligations de service public.

Les entrepreneurs regroupés au sein du Comité National des Entreprises d'Insertion proposent **un plan en 5 ans de développement de l'insertion.**

Objectif : **embaucher chaque année dans les entreprises d'insertion 150 000 personnes exclues** du marché du travail.

Ce plan en 5 ans se traduit par :

- **l'analyse des dispositifs existants en faveur de l'emploi et de l'insertion** afin de permettre un redéploiement et un réinvestissement des crédits publics et paritaires existants
- **l'élaboration d'une politique nationale pour l'insertion** avec l'ensemble des parties prenantes (Europe, Etat, collectivités, entreprises, partenaires sociaux, professionnels de l'insertion)
- **la création d'un groupement d'intérêt public** pour un pilotage partagé et une gestion efficace de l'insertion



Le Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI) rassemble des entrepreneurs qui ont en commun de mettre leur projet économique au service d'une finalité sociale.

Créé en 1988, le CNEI regroupe 600 entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion. Celles-ci emploient chaque année 37 000 salariés dans de multiples secteurs d'activité pour un chiffre d'affaires global de 500 millions d'euros.

Le CNEI représente ses adhérents au niveau national, accompagne leur développement et mutualise leurs expériences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Le CNEI est une fédération qui regroupe 23 unions régionales. Proches du terrain, elles sont un maillon essentiel du développement du réseau.